

Délibération n°2026-61

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2026,
sous la présidence de Madame Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L712-6-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment ses article 18 et 32 ;
- Vu** les avis de la CFVU en sa séance du 16 octobre 2026 ;

Prend la délibération suivante :

Objet : Adoption des avis de la CFVU du 16 octobre 2026

A – Changement de parcours S1-S2 2026-2027 en licence 1

Les modalités de changement de parcours entre le S1 et le S2 et le calendrier afférent sont détaillés dans les documents joints.

(Annexes 03.01 à 03.12)

B – Calendrier général e-candidat 2026-2027

Il s'agit du calendrier relatif à la campagne d'admission des étudiants et étudiantes pour l'année universitaire 2027-2028, les dates d'ouverture, de fermeture et les dates limites de réponses aux candidats et candidates sont détaillées dans le document joint.

(Annexe 04.00)

C – Campagne de candidatures Études en France

Il s'agit des formations ouvertes à la candidature pour les étudiants relevant du dispositif Études en France.

(Annexes 05.01 à 05.06)

D – Conventions

- 1- UFR SEG et l'Institut d'Études Politiques de Lyon : Avenant à la convention d'application relative à la convention d'association IEP-LYON 2 (2022-2025). Cet avenant porte sur la prolongation de la convention d'application entre l'IEP de Lyon et l'UFR SEG pour l'année universitaire 2026-2027.

(Annexes 07.01.1 ; 07.01)

- 2- UFR SEG et CAP COMPÉTENCES: Convention de partenariat pédagogique pour la Licence professionnelle DEG, mention Assurance, Banque, Finance, Parcours chargé de clientèle (2026-2027). Cette convention permet à l'association du Crédit Mutuel via CAP COMPÉTENCES et à l'Université de proposer des formations en alternance pour la licence professionnelle.

(Annexe 07.02)

- 3- UFR SEG et CAP COMPÉTENCES : Convention de partenariat pédagogique Master MBFA, Parcours chargé d'affaires professionnelles (2026-2028). Cette convention permet de proposer des formations en alternances pour le Master MBFA.
(Annexe 07.03)
- 4- UFR SEG et FORMAPOSTE SUD-EST : Convention pour la licence professionnelle Assurance, Banque, Finance, Parcours chargé de clientèle (2026-2027). Cette convention prévoit le recrutement d'apprentis et d'alternants et contribue à une meilleure insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi.
(Annexe 07.04)
- 5- CIEF et l'Université de Göteborg : Annexe financière pour la mise en œuvre de formations de français avec l'Université de Göteborg (2026-2027). L'avenant a pour objet de définir les conditions et les modalités financières de mise en œuvre de la convention générale de coopération entre l'Université de Göteborg et Lyon 2.
(Annexes 07.05.1; 07.05.2; 7.05)

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés les avis de la CFVU du 16 octobre 2026.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 25

Fait à Lyon,

Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN
PRÉSIDENTE



Le 28 octobre 2026
UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 30 octobre 2026.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de cet acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : au plus tard le 30 octobre 2026.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)

Campus Berges du Rhône

16 Quai Claude Bernard – F69365 Lyon Cedex 07

dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr